

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2022

à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-211300546-20221004-22100433-DE

Date de convocation : 28 septembre 2022

Président de séance : M. Eric LE DISSÈS, Maire

Secrétaire de séance : M. Grégory PANAGOUDIS

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 39

Présents : 29 Représentés : 9 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire,

après débats contradictoires :

Suffrages exprimés : 38

Votes pour : 34

Abstentions : 0

Votes contre : 4

M. Irlès, M. Aleo, Mme Lovera,

M. Martinez,

Non participations : 0

Présents : MMES, MM. Éric LE DISSÈS, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Patrick VILORIA, Isabelle BRIÈRE, Jean-Marc BLOCQUEL, Christelle PENNICA, Dominique ABADIE, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, Joseph GRASSINI, Isabelle NOHAIN, Yves AUFFRET, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Jocelyne POMMIER, Antoine CAMISULI, Patricia BELLON, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Monique CATONI, Adrien ALÉO, Magali LOVERA, André IRLÈS, Marie-Claude GARGANI, Jean MARTINEZ

Pouvoirs : Marie-Rose ROS à Claude BIOLLEY, Michel LO IACONO à Patrick VILORIA, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Patricia BELLON, Bina FODERA à Isabelle BRIÈRE, Véronique PRADEL à Éric LE DISSÈS, Céline ARGENTI à Christelle PENNICA, Amandine PRUVOST à Michel VINCENTELLI, Rémy ARAKELIAN à Patricia COLIN, Laurent ESCOLLE à Véronique TARDY

Absents : Anthony SANCHEZ

N°22100433

Actualisation des tarifs du Centre de Vacances de la Fare en Champsaur

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu la délibération n°19031805 du 18 mars 2019 portant actualisation et création des nouveaux tarifs pour le centre de vacances de La Fare en Champsaur ;
Vu la délibération n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégation de compétences du conseil municipal au maire ;
Vu la décision N°19D157 du 10 juillet 2019 portant revalorisation des tarifs municipaux de l'Accueil Collectif de Mineurs avec hébergement du centre de vacances (classe découverte) ;
Vu la décision N°19D158 du 10 juillet 2019 portant revalorisation des tarifs municipaux de l'Accueil Collectif de Mineurs avec hébergement du centre de vacances (séjours été et hiver) ;
Vu l'avis de la commission « Enfance - Éducation - Jeunesse », rendu le 26 septembre 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire de rationaliser les coûts de fonctionnement du centre de vacances de la Fare en Champsaur ;

Considérant que la municipalité souhaite continuer d'optimiser l'occupation du centre de vacances de la Fare en Champsaur,

Après avoir entendu l'exposé suivant :

La Commune possède un établissement d'accueil collectif situé à la Fare en Champsaur à 25 kms de Gap (Hautes Alpes). Cet équipement situé dans un environnement de qualité, agréé par les institutions de référence en matière d'accueil collectif, reçoit depuis plusieurs décennies les séjours enfants et des classes de découverte organisées par la collectivité, ainsi que les associations marignanaises ou groupes extérieurs.

Depuis la mise en place du projet d'optimisation voté en 2019, le coût net du CVL est passé de 231 947€ (coût net 2018) à 52 792€ (coût net en cours et prévisionnel 2022) grâce à une augmentation des recettes ainsi qu'une meilleure gestion des coûts.

Dans un contexte de rationalisation des dépenses, l'optimisation de l'occupation du centre de vacances de la Fare en Champsaur est au cœur de l'objectif de gestion responsable de la collectivité.

Cette politique volontariste de maîtrise des coûts de fonctionnement ambitionne le maintien d'une offre d'accueil de loisirs actualisée auprès des Marignanais tout en maintenant une dynamique de commercialisation de l'équipement.

Dans un contexte d'augmentation des prix généralisé, accompagné d'un taux de remplissage plus que positif sur l'année 2022 sur le CVL, une nouvelle tarification est indispensable. Celle-ci s'appuie sur les modèles concurrentiels de proximité et offre des formules modernes spécifiques aux différentes typologies de public et de leurs attentes.

Cette nouvelle tarification est déclinée de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
 Reçu en préfecture le 19/10/2022
 Affiché le 
 ID : 013-211300546-20221004-22100433-DE

Nouvelle Grille Tarifaire CVL de Marignane au 1er septembre 2022

		Ancienne base	Nouvelle base
Prestations d'hébergements		TARIFS 1 nuit / personne	TARIFS 1 nuit / personne
Marignanais	Une nuitée en demi-pension enfant -12 ans	19,40 €	21,40 €
	Une nuitée en pension-complète enfant - 12 ans	22,65 €	24,65 €
	Une nuitée en demi-pension adulte 12 ans et +	30,80 €	32,80 €
	Une nuitée en pension-complète adulte 12 ans et +	34,60 €	36,60 €
	Repas supplémentaire	10,50 €	12,50 €
	Nuit + Petit déjeuner enfant - 12 ans	15,00 €	18,00 €
	Nuit + Petit déjeuner adulte 12 ans et +	25,00 €	28,00 €
	Privatisation CVL basse saison (à partir de 50 personnes)	15,00 €	20,00 €
	Privatisation CVL haute saison (à partir de 50 personnes)	20,50 €	25,50 €
Non Marignanais	Une nuitée en demi-pension enfant - 12 ans	22,40 €	24,40 €
	Une nuitée en pension-complète enfant - 12 ans	25,65 €	27,65 €
	Une nuitée en demi-pension adulte 12 ans et +	32,80 €	34,80 €
	Une nuitée en pension-complète adulte 12 ans et +	36,60 €	38,60 €
	Repas supplémentaire	13,35 €	14,50 €
	Nuit + Petit déjeuner enfant - 12 ans	15,00 €	18,00 €
	Nuit + Petit déjeuner adulte 12 ans et +	25,00 €	28,00 €
	Privatisation CVL basse saison (à partir de 50 personnes)	15,00 €	20,00 €
	Privatisation CVL haute saison (à partir de 50 personnes)	20,50 €	25,50 €

*** la privatisation se fait sans l'accès à la cuisine et au matériel de restauration**

" - de 3 ans gratuit / - de 12 ans tarif enfant / + de 12 ans tarif adulte

Tarifs en supplément	
Animateurs vie quotidienne pour les séjours classes	92,00 €
Animateurs assistant sanitaire	120,00 €
Animation de soirée (DJ, Jeux musicaux...)	150,00 €
Encadrement guide moyenne montagne Rando journée	250,00 €
Encadrement guide moyenne montagne Rando journée hiver avec matériel compris	292,00 €
Utilisation de mini-bus - prix au Km	0,80 €
Forfait Ménage	200,00 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le

ID : 013-211300546-20221004-22100433-DE

Berger
Levrault

**Séjours clés en mains Classes de découvertes H
Séjours 5 jours 4 nuits (Tarifs tout compris pour 1 enfant hors transport)**

Catégories		PRIX DE VENTE
TOUS PUBLICS	Les 1001 Merveilles de Dame Nature	145,00 €
	Voyage à travers les siècles	157,00 €
	À la découverte des trésors d'Automne	145,00 €
	Les Écrins en blanc manteau	240,00 €

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** la nouvelle tarification ci-dessus, portant augmentation des tarifs,
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Grégory PANAGOUDIS**
Indisponible
(éloignement géographique)

**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



ID : 013-211300546-20221004-22100433-DE